République et Canton de Neuchâtel
Département de la gestion du territoire
Service de la faune, des forêts et de la nature
Section nature
Couvet

Projet de réseau écologique au sens de l'OQE

Dossier de demande de contribution

EcoRéseaux Enges – Lignières

Communes d'Enges, de Lignières et du Landeron

Mars 2009

ECOCONSEIL
Etudes en écologie appliquée – Cartographie
33, rue de la Paix – CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032/913.58.26 – e-mail: info@bureau-ecoconseil.ch

Sommaire

SOMMAIRE **2**

INTRODUCTION **3**

LE PORTEUR DE PROJET **4**

DÉMARCHE ENTREPRISE **5**

LE PÉRIMÈTRE **7**

PLAN DE L'ÉTAT INITIAL **10**

OBJECTIFS **12**

Les objectifs cantonaux selon les critères réseau 12

Adaptation et affinage des objectifs 12

Les espèces cibles et caractéristiques 15

Objectifs quant aux effets 17

PLAN DE L'ÉTAT FINAL SOUHAITÉ **18**

CONNECTIVITÉ DES SCE RÉSEAU **19**

PRÉVISION D'UN PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE **20**

Calendrier 20

Concept de financement 20

Types des SCE donnant droit aux contributions réseau et contraintes d'exploitation spéciales 20

Taille des SCE donnant droit aux contributions réseau 22

SYNERGIES **23**

Au lieu-dit "Vy d'Enty – Ciblerie"

Introduction

Dans le courant de l'année 2006, le Département de la gestion du territoire de l'Etat de Neuchâtel a organisé dans diverses régions du canton des séances d'information à l'intention des agriculteurs concernant la mise en œuvre de réseaux écologiques tels que définis par l'OQE. Ces séances visaient à préciser la procédure et les directives cantonales, et surtout à inciter le monde agricole à saisir l'opportunité d'utiliser le concept de réseau écologique à des fins de promotion de la biodiversité.

En date du 13 novembre 2006, une telle séance a eu lieu à Lignières en présence du chef du Département de la gestion du territoire. Les agriculteurs de cette région y ont été invités, ainsi que les communes concernées. Plusieurs agriculteurs se sont montrés intéressés sans toutefois prendre activement l'initiative du démarrage d'un projet.

Le 19 juillet 2007, le Département de la gestion du territoire a mandaté le bureau Ecoconseil (Christophe Perret) et la CNAV (secteur conseils et formation : Pascal Olivier) afin d'établir un projet de réseau écologique en motivant autant que possible les exploitants agricoles d'un secteur assez vaste centré sur les villages de Lignières et d'Enges.

Il apparaît aujourd'hui qu'une forte proportion de la SAU de cette région est exploitée par des agriculteurs motivés par la poursuite de ce projet.

Le présent dossier fait office de demande d'approbation pour le projet "EcoRéseaux Enges – Lignières".

Le porteur de projet

Vu le nombre élevé d'agriculteurs intéressés par le projet (à ce jour, 20 et potentiellement 13 de plus pour couvrir l'entier du périmètre), la tâche du porteur de projet pourrait être assez considérable.

En conséquence, aucune personne ne s'est pour l'heure engagée fermement comme porteur de projet.

Il ne fait cependant aucun doute qu'une solution sera prochainement trouvée.

L'intérim est assuré par l'auteur du présent document.

Nom :	Perret
Prénom:	Christophe
Adresse :	Ecoconseil, Paix 33 2300 La Chaux-de-Fonds
Domicile :	
Tél. privé :	032 913 58 26
Tél. portable :	
Email :	Christophe.perret@bureau-ecoconseil.ch

Démarche entreprise

La situation géographique des exploitations agricoles dirigées par des personnes intéressées dès le début était assez dispersée. Les parcelles souvent non contigues étaient parfois séparées par des lacunes de plusieurs kilomètres. Afin de ne pas exclure d'emblée des agriculteurs trop éloignés des autres, un périmètre provisoire très vaste a été retenu. Il correspond cependant à une entité géographique relativement compacte et homogène.

Finalement, il a été possible de maintenir ce périmètre puisqu'en février 2009, vingt exploitants ont donné un accord de principe au dépôt d'une demande d'approbation. A ce jour, les deux-tiers de la SAU sont exploités par des agriculteurs intéressés.

Il s'agit de Mesdames et Messieurs :

Association ABCO (Jean-Luc Bonjour et al)	André et Claude Humbert-Droz
Christophe Aubert	Frédéric Humbert-Droz
Christelle Bonjour	Jérôme Humbert-Droz
Yann Bonjour	Daniel Juan
Pascal Chiffelle	Jimmy Krieg
Michel Conrad	Alain Schleppi
Pierre-André Droz	Michel Sunier
Fritz Fankauser	Valérie Thiébaut
Jean-Pierre Geiser	Bernard Tschanz
Pierre-André Geiser	Jean-Luc Pieren

Toutes ces personnes ont été informées des objectifs du projet et des espèces cibles. Des propositions très concrètes de localisation de futures SCE possibles donnant droit à des contributions réseau ont été présentées à chacun et discutées. Des adaptations ont parfois été apportées tant sur la localisation des parcelles proposées que sur leur taille ou encore quant à leur mode d'exploitation.

<u>Les mandataires chargés de l'élaboration du projet et auteurs de ce document</u>

Christophe Perret	Bureau Ecoconseil, La Chaux-de-Fonds
Pascal Olivier	CNAV, service conseil et formation, Cernier

<u>Les services cantonaux sollicités</u>

Service de la faune, des forêts et de la nature; section nature
Service de l'agriculture; office des paiements directs

Les agriculteurs contactés

Ceux avec qui des entretiens ont eu lieu : voir le tableau ci-dessus.
Quatre autres agriculteurs ont été recontactés au début de 2009, sans réponse de leur part.

Des contacts ont été pris avec :

Anne Berger-Flückiger	Co-auteure du plan directeur du réseau écologique du Plateau de Diesse
Yvan Matthey	Pro Natura Neuchâtel
Alain Lugon	EcoRéseaux Val-de-Ruz EcoRéseaux Les Joûmes Parc Naturel Régional Chasseral
Jacques Laesser	Groupe Tarier Neuchâtel

Le périmètre

Le périmètre proposé pour le réseau s'appuie à l'ouest, au nord comme au sud essentiellement sur la lisière des grandes forêts. La limite orientale est imposée par la frontière cantonale. Outre cette contrainte administrative, on peut considérer le territoire englobé comme assez homogène.

Ce périmètre correspond à celui défini par le canton en tant qu'entité paysagère homogène sous l'appellation "Plateau de Lignières (de Lignières à Enges)".

Le périmètre complet mesure 28.7km de long et délimite une surface de	1706.5 ha
Les forêts incluses totalisent	385.5 ha
Plusieurs zones d'estivage couvrent	151.7 ha
Les zones construites occupent	114.3 ha
Ainsi, le périmètre contient une SAU de	1055.0 ha

Du point de vue agricole, 89 % du périmètre sont situés en ZM I, le reste étant classé en ZM II (voir carte ci-après).

	ZMI		ZMII		TOTAL	
SAU	937 ha		118 ha		1055 ha	
SCE 2008 connues	47.1 ha		14.4 ha		61.5 ha	
dont SCE de valeur écologique élevée	19.3 ha	41 %	4.7 ha	32.6 %	24 ha	39 %

L'exploitation agricole traditionnelle du Plateau de Diesse est basée sur la polyculture et l'élevage bovin. La présence à Lignières d'une fromagerie produisant du gruyère AOC a modelé les bâtiments pour tenir compte de ces exigences spécifiques. Fenils importants pour stocker les fourrages secs, peu de silo et présence de quelques porcheries pour valoriser le petit-lait sont caractéristiques. La zone au nord-est du village est une zone très productive, remaniée où toutes les cultures sont représentées à l'exception du soja et du tournesol. Pour Enges, plus petite commune agricole, les pratiques sont différentes vu la production de lait industriel. L'agriculture est donc essentiellement axée sur le bovin à l'exception d'un producteur-transformateur de lait de chèvres, d'un éleveur professionnel de moutons, d'un manège et de quelques ateliers porcs et volailles.

Périmètre du projet reporté sur les cartes nationales de la Suisse au 1 : 25'000 No 1144 et 1145, réduites pour les besoins de la mise en page

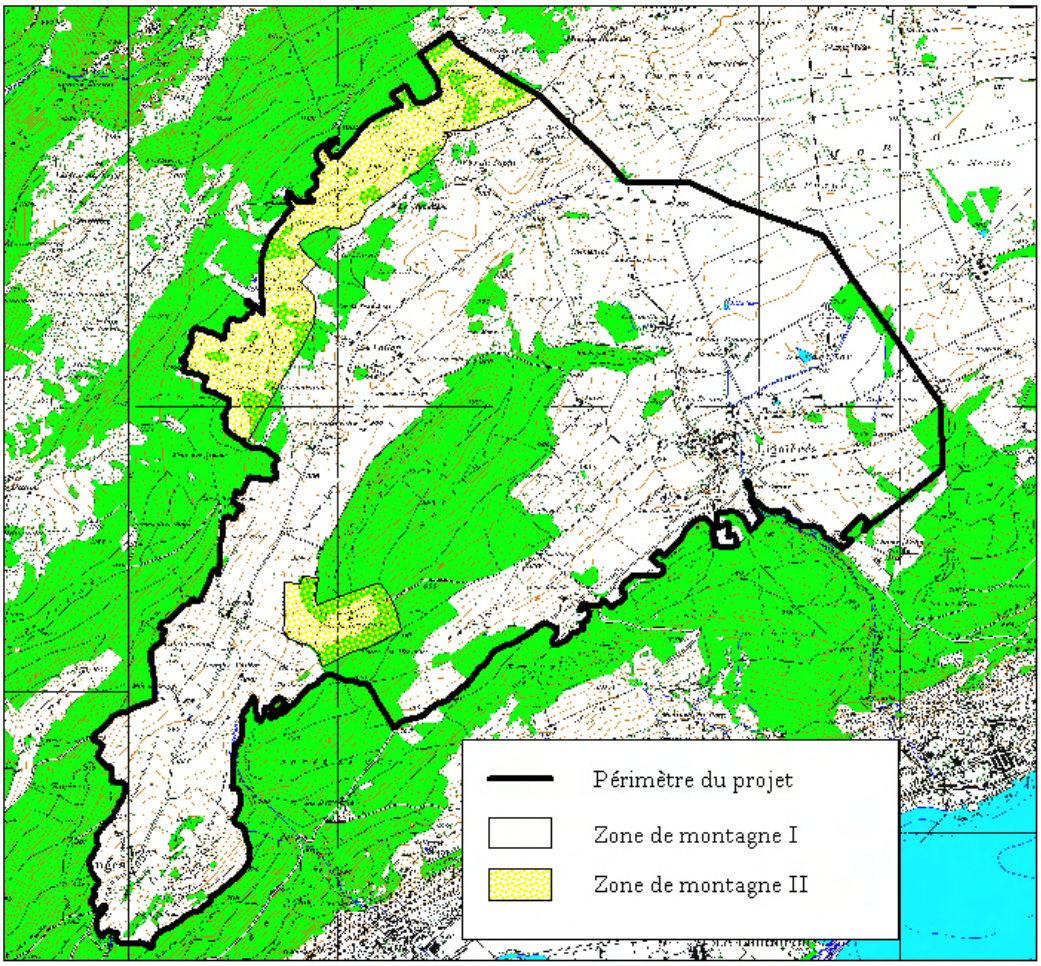

Domaines exploités par les agriculteurs intéressés par le projet
Etat au 10 février 2009

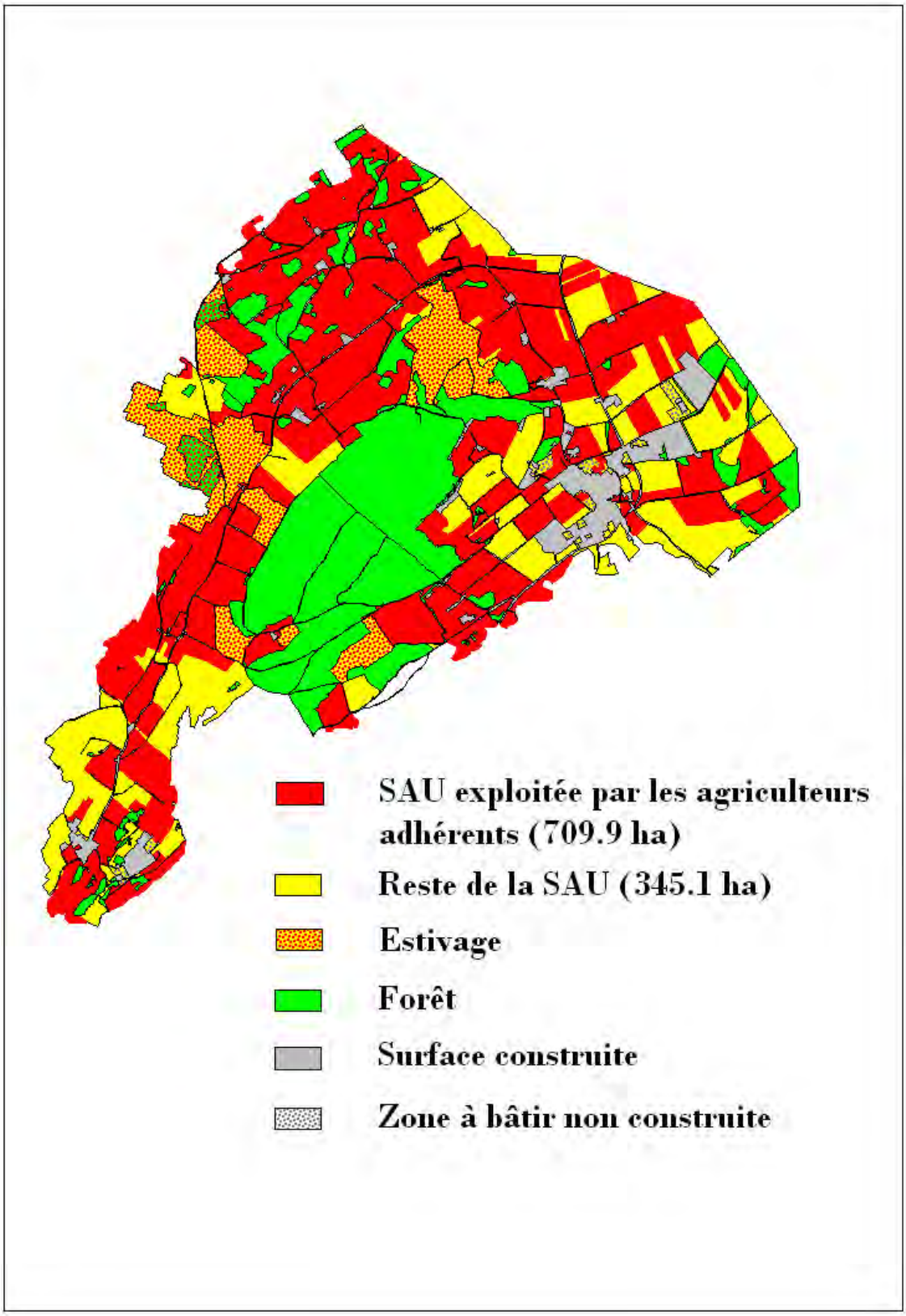

Plan de l'état initial

Le plan de l'état initial au 1 : 10'000 (voir cartes 1 et 2) a été réalisé à l'aide des informations suivantes :

- Fonds orthophotos 2006 no 1144-22, 1144-24, 1144-42, 1145-11, 1145-12, 1145-13, 1145-14, 1145-31 et 1145-32
- Inventaire fédéral des prairies maigres et pâturages secs d'importance nationale de 1999
- Réserves naturelles cantonales
- Biotopes cantonaux
- Zones de protection des captages (S1 et S2)
- Cours d'eau et plans d'eau
- Forêts
- Zones de protection communale
- Inventaire Nature des communes de Lignières, d'Enges et du Landeron
- Surfaces construites
- Surfaces des zones à bâtir
- SAU
- SCE 2008 selon un recoupement entre les informations fournies par les agriculteurs et les formulaires du relevé des parcelles annoncées lors du recensement de mai 2008 **(mais uniquement pour les agriculteurs intéressés)**
- Surfaces OQE Qualité déjà prises en compte **(uniquement pour les agriculteurs intéressés)**.
- Surfaces avec contrat LPN **(uniquement pour les agriculteurs intéressés)**
- Secteurs à valeur écologique élevée *

Les données de l'inventaire cantonal des prairies maigres de 1986 ont été consultées, ainsi que le réseau écologique national et l'emplacement des corridors à faune, l'inventaire des sites à reptiles de l'arc jurassien de Suisse occidentale et l'atlas des oiseaux nicheurs du canton de Neuchâtel.

<u>*Remarque concernant les secteurs à valeur écologique élevée</u>

Ces secteurs ont été relevés lors de visites de terrain sur l'ensemble du périmètre durant l'année 2008. Ils recoupent la quasi-totalité des prairies maigres de l'inventaire de 1999, quelques unes de l'inventaire cantonal de 1986, les zones humides et quelques secteurs pâturés dont la structure a été jugée de valeur. A quelques détails près, ils recouvrent également les zones de protection communale.

La répartition des secteurs à valeur écologique élevée peut se résumer ainsi :

	Périmètre du réseau		ZMI		ZMII	
	1706.5 ha		1519 ha	89% du périmètre	187.5 ha	11% du périmètre
secteurs à valeur écologique élevée	122 ha	7.1 % du périmètre	87 ha	5.7% de ZMI	35 ha	18.7% de ZMII
en SAU	51 ha	4.8 % de la SAU	40 ha	2.6% de ZMI	11 ha	5.9% de ZMII
hors SAU	71 ha	10.9 % de la surface hors SAU	47 ha	3.1% de ZMI	24 ha	12.8% de ZMII

Pâturage maigre en zone d'estivage

Bas-marais en SAU

Objectifs

Les objectifs cantonaux selon les critères réseau

Les lignes directrices cantonales pour l'élaboration d'un écoRéseaux ont permis de définir des objectifs régionaux. Ceux-ci sont illustrés pour l'ensemble du canton sous forme d'un plan d'orientation cantonal, localisant les réservoirs et les relais existants pour chaque objectif ainsi que les zones de renforcement et zones d'échange. L'examen de ce plan permet déjà de visualiser l'ossature sur laquelle un futur réseau peut s'appuyer.

Les "critères réseau" élaborés par le canton indiquent par quelle démarche de raisonnement un réseau peut se concevoir. Une démarche "espèces" est préconisée dans les régions pour lesquelles la présence d'espèces cibles ou caractéristiques est bien documentée. Dans le cas contraire, une démarche "milieux" s'avère possible.

Les objectifs proposés par les directives cantonales sont :

- **Conservation des communautés animales thermophiles des prairies maigres sous Enges**
- **Restauration des communautés animales thermophiles des pâturages maigres et des ourlets sur le flanc sud-est de Serroue**
- **Restauration des communautés végétales hygrophiles des petites surfaces de molinion situées autour de Lignières**
- **Restauration de la faune liée aux haies et bosquets bas, riches en épineux dans les secteurs de Lordel et des Prés sur Lignières**
- **Restauration de l'avifaune liée aux milieux prairiaux au nord-est de Lignières**

Adaptation et affinage des objectifs

Parmi les 296 espèces prioritaires de la liste cantonale, 35 ont été mentionnées une fois ou l'autre dans notre périmètre (27 de flore et 8 de faune). Cependant, bien souvent ces mentions ne concernent qu'un nombre très restreint d'individusl. Certaines observations sont relativement anciennes et se réfèrent à des lieux dans lesquels les milieux naturels n'ont plus la même qualité, voire ont disparu. Pour bon nombre de sites où des espèces prioritaires cantonales de flore des lieux humides ont été mentionnés, il s'agit de milieux boisés hors SAU. Les 11 espèces prioritaires cantonales des milieux secs (flore et faune) qui sont mentionnées dans notre périmètre concernent 5 sites différents.

Les données existantes concernant des espèces prioritaires nous autorisent toutefois à opter pour une démarche "espèces" au moins en ce qui concerne la faune. Pour la flore, nous proposons plutôt de raisonner en terme de milieux.

Cela nous amène à reformuler les objectifs comme suit : (voir carte ci-après)

1. **Conservation des communautés animales liées aux prés maigres secs.**

   Les secteurs concernées sont peu nombreux et exigus, situés au sud du village d'Enges et sur le flanc de la colline de Serroue. Prairies ou pâturages extensifs doivent y être favorisés.

2. **Restauration des communautés animales liées aux terrains thermophiles avec prés, buissons, lisières**

   Cet objectif concerne de nombreux secteurs, de qualité actuelle variable, mais où un potentiel d'amaigrissement est bien réel. Il s'agit de pentes parfois assez fortes, bien exposées, souvent jouxtées par des lisières forestières à l'amont. Ici aussi, prairies et pâturages extensifs doivent être favorisés. Des haies ou bosquets avec bandes herbeuses extensives peuvent également être proposées. Cependant, la majorité de ce qui paraissait tout d'abord être des haies ou bosquets s'est bien souvent révélée être hors SAU et donc soumis à la législation forestière.

3. **Protection des communautés végétales hygrophiles dispersées**

   Quelques bas-marais sont situés dans la SAU. Toutefois, une grande partie des milieux humides du périmètre sont situés hors SAU, la plupart du temps en milieu boisé. L'objectif vise ici à éviter l'apport de fumure autour de ces milieux lorsqu'ils jouxtent des terres agricoles. Prairies surtout et parfois pâturages extensifs sont à favoriser.

4. **Renforcement de la faune liée aux pâturages avec buissons épineux.**

   La présence actuelle de la Pie-grièche écorcheur en petits nombres à plusieurs endroits du périmètre mais presque toujours en zone d'estivage nous incite à favoriser cet oiseau en proposant des pâturage extensifs où on cherchera à favoriser la présence de buissons épineux ou à éclaircir des pâturages à nos yeux trop boisés.

Par ailleurs, nous renonçons du moins dans l'immédiat à conserver le 5ème objectif que le canton proposait "Restauration de l'avifaune liée aux milieux prairiaux au nord-est de Lignières". En effet, il apparaît comme extrêment difficile de mettre en place des mesures simples pour tenter de favoriser des oiseaux comme le Tarier des prés par exemple. Pour ce faire, il faudrait prévoir de nombreuses surfaces d'au moins un hectare chacune à inscrire en prairies extensives avec fauche retardée au 15 juillet. Aucune garantie ne peut-être faite aujourd'hui quant au succès d'un tel effort, puisque d'une part cet oiseau a depuis récemment disparu de la région en tant que nicheur, et d'autre part que son éventuel retour serait lié à une pérennisation des surfaces extensives sur bien plus de 6 ans, ainsi qu'à l'aménagement de perchoirs permanents sur ces mêmes surfaces.

Les objectifs

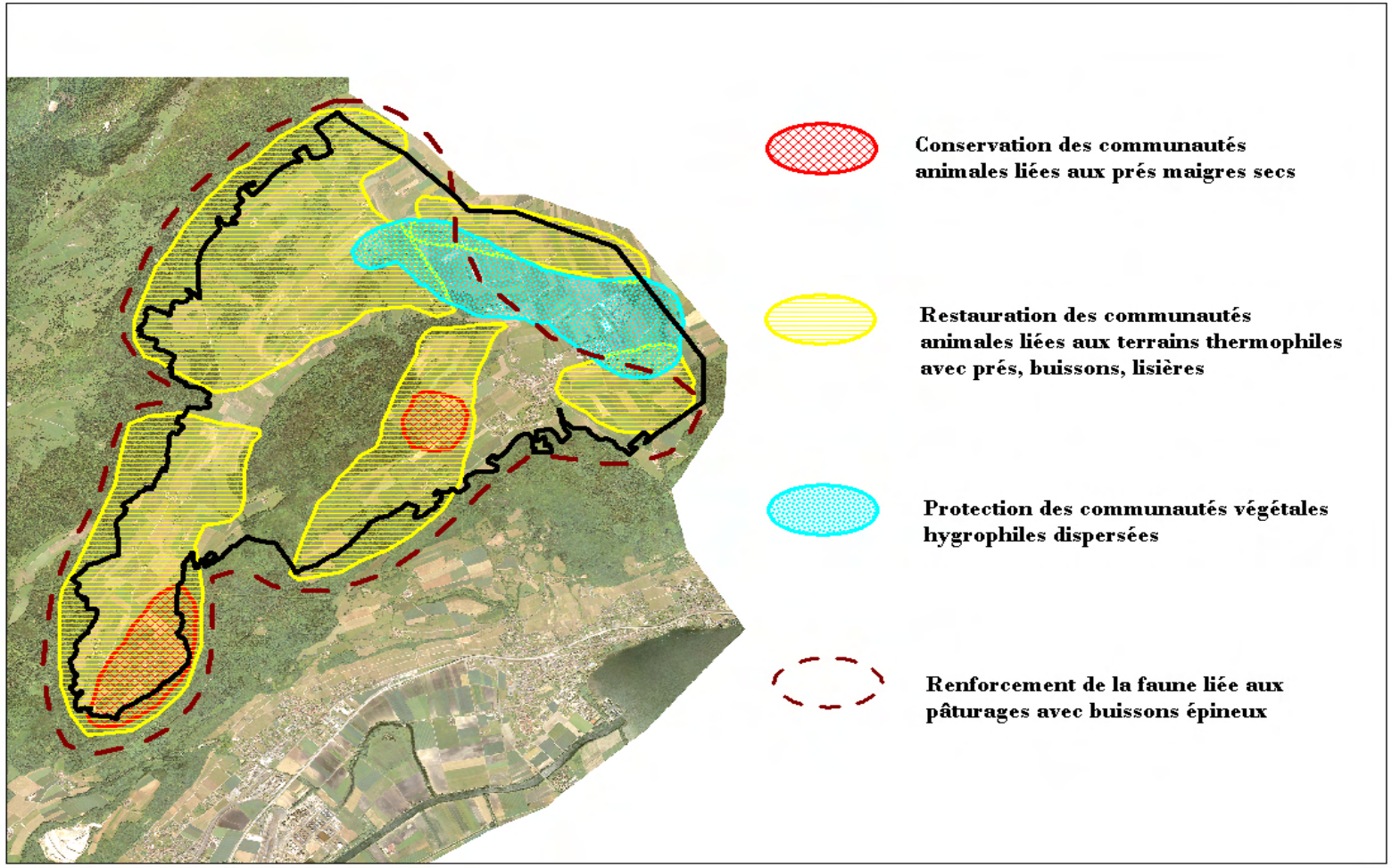

Les espèces cibles et caractéristiques

Pour chaque objectif retenu, un choix d'espèces cibles ou caractéristiques peut être proposé. Pour cela nous partons des listes établies par les directives cantonales en ayant d'ores et déjà retranché les espèces non menacées ou non présentes dans la région "vallées" ainsi que celles ne correspondant pas à la guilde correspondant à l'objectif. Les tableaux ci-dessous indiquent les espèces que nous proposons de retenir en tant qu'espèce cible (**en gras**), les autres pouvant être considérées comme espèces caractéristiques.

Objectif no 1

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Espèce prioritaire	Degré de menace
Orthoptère	Decticelle bicolore	**Metrioptera bicolor**	X	VU
	Criquet noir-ébène	Omocestus rufipes	X	NT
	Oedipode stridulante	Psophus stridulus	X	VU
Rhopalocère	Collier de corail	**Aricia agestis**	X	3
	Petite violette	Boloria dia	X	2
	Silène	Brintesia circe	X	2
	Fadet de la Mélique	Coenonympha glycerion	X	2
	Argus frêle	Cupido minimus		3
	Cuivré de la verge d'or	**Lycaena virgaureae**	X	3
	Azuré du Serpolet	Maculinea arion	X	3
	Mélitée du Plantain	Melitaea cinxia	X	2
	Azuré du Mélilot	Polyommatus dorylas		3
	Azuré de l'Esparcette	**Polyommatus thersites**	X	4b

Objectif no 2

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Espèce prioritaire	Degré de menace
Orthoptère	Criquet rouge-queue	Omocestus haemorrhoidalis	X	NT
	Criquet noir-ébène	**Omocestus rufipes**	X	NT
	Oedipode stridulante	Psophus stridulus	X	VU
Rhopalocère	Gazé	**Aporia crataegi**	X	3
	Moyen Nacré	**Argynis adippe**		3
	Nacré mat	Argynnis niobe	X	3
	Céphale	**Coenonympha arcania**		4b
	Fadet de la Mélique	Coenonympha glycerion	X	2
	Cuivré de la verge d'or	Lycaena virgaureae	X	3
	Mélitée du Plantain	**Melitaea cinxia**	X	2
	Grande Tortue	**Nymphalis polychloros**		3
	Azuré de l'Esparcette	Polyommatus thersites	X	4b
	Thécla du Prunier	Satyrium pruni	X	1
Reptile	Lézard agile	**Lacerta agilis**		VU
Oiseau	Fauvette grisette	**Sylvia communis**	X	CR

Objectif no 3

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Espèce prioritaire	Degré de menace
Flore		**Carex dioica**	X	EN
		Dactylorhiza incarnata	X	NT
		Dianthus superbus	X	NT
		Eleocharis quinqueflora	X	VU
		Eleocharis uniglumis	X	VU
		Epipactis palustris	X	NT
		Euphorbia palustris	X	EN
		Gentiana pneumonanthe	X	EN
		Herminium monorchis	X	EN
		Laserpitium prutenicum	X	RE
		Ophioglossum vulgatum	X	VU
		Orchis palustris	X	RE
		Scutellaria galericulata	X	VU
		Tephroseris helenitis	X	VU

Objectif no 4

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Espèce prioritaire	Degré de menace
Oiseau	Pie-grièche écorcheur	**Lanius collurio**		NT

Degré de menace : Code UICN : RE éteint régionalement; CR en danger critique d'extinction; EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacé
Anciens codes : 1 en danger d'extinction, 2 très menacé, 3 menacé, 4 potentiellement menacé

Objectifs quant aux effets

Il est bien difficile de fixer des objectifs quantitatifs quant aux effets qu'aura à terme le réseau écologique. Bien sûr les effets souhaités sur les espèces cibles et caractéristiques sont d'abord leur maintien dans la région et aussi leur développement en nombre et en distribution. Seuls des recensements détaillés sur tout ou partie des secteurs jugés aujourd'hui favorables ou potentiels peuvent être prévus.

Nous proposons que de tels relevés de terrain soient mis en œuvre dès la première année d'entrée en fonction du réseau, puis à 3 et 6 ans.

Ilot extensif près de Lordel. On y trouve le criquet noir-ébène

Pâturage avec épineux où niche la pie-grièche écorcheur

Plan de l'état final souhaité

En tenant compte des surfaces de valeur écologique élevée incluses ou pas dans la SAU, des objectifs et des espèces cibles et caractéristiques précédemment mentionnées, le plan de l'état final souhaité peut être élaboré (carte 3).

Les polygones indiqués en couleur pleine représentent des parcelles où l'installation des SCE méritent à nos yeux les contributions prévues pour un écoréseau au sens de l'OQE. L'ensemble de ces polygones totalisent 115 ha, ce qui représente 10.9 % de la SAU totale.

Parmi ces surfaces, 91.5 ha ont d'ores et déjà été proposées aux agriculteurs intéressés. Disons d'emblée que certaines d'entre elles ont paru peu réalistes aux yeux des exploitants. Cependant, après quelques adaptations de forme et de superficie, 69.4 ha ont été jugés acceptables (en vert sur la carte). Cela signifie que les agriculteurs sont à priori favorables à l'inscription en SCE de ces surfaces même si aucun engagement définitif n'a été pris à ce jour.

Précisons encore que quelques unes des surfaces vertes ne pourront pas être inscrites en SCE dès la première année car leur mise en œuvre nécessite d'abord quelques réorganisations au sein des exploitations.

Les surfaces indiquées en orange correspondent à des SCE réseau proposées mais en attente d'une prise de position par quelques agriculteurs (16.6 ha).

En jaune, il s'agit de SCE réseau à proposer sur des terres exploitées par des agriculteurs non encore intéressés par le projet (23.3 ha).

A titre indicatif, le plan de l'état final souhaité montre encore sous forme de périmètres traitillés roses les endroits où des SCE supplémentaires pourraient à l'avenir être prévues à titre de renforcement (43.6 ha). Leur droit à des contributions réseau mériterait alors d'être examiné au cas par cas.

Récapitulatif des SCE réseau envisageables

	ha	% de la SAU totale
SCE réseau acceptées par les agriculteurs adhérents (accord oral de principe)	69.4	6.6
SCE réseau en attente d'une acceptation par les agriculteurs adhérents	16.6	1.6
SCE réseau à proposer à des agriculteurs non encore adhérents	23.3	2.2
TOTAL	109.3	10.4

Surface concernée par d'éventuelles futures SCE réseau supplémentaires	43.6	4.1

Connectivité des SCE réseau

Pour chacun des objectifs, la connectivité des SCE a été examinée.

Objectif 1 : Conservation des communautés animales liées aux prés maigres secs

Il existe essentiellement des réservoirs (espèces présentes ou très probablement présentes).
Par conséquence, les distances maximales entre les SCE doivent être de 500m. Nous avons donc dessiné une zone d'influence autour de chaque réservoir de 250m (voir carte en annexe 1).

Objectif2 : Restauration des communautés animales liées aux terrains thermophiles avec prés, buissons, lisières

Il existe quelques réservoirs mais la plupart des SCE en réseau ont un rôle de relais.
Par conséquence, les distances maximales entre les SCE sont comprises entre 200 et 500m. Nous avons donc dessiné une zone d'influence de 150m (voir carte en annexe 2).

Objectif 3 : Protection des communautés végétales hygrophiles dispersées

Conformément aux Bases pour l'élaboration des lignes directrices cantonales (2002), la distance maximale entre les SCE dont les espèces-cibles sont des plantes est de 500m. Nous avons donc dessiné une zone d'influence de 250m (voir carte en annexe 3).

Objectif 4 : Renforcement de la faune liée aux pâturages avec buissons épineux

Dans la mesure où l'espèce-cible est un oiseaux, la distance maximale entre les SCE peut facilement être portée à 100m. Nous avons donc dessiné une zone d'influence de 500m (voir carte en annexe 4).

Pour chacun des objectifs, les cartes annexées montrent que la connectivité des SCE est assurée.

Prévision d'un programme de mise en œuvre

Calendrier

Même sans tenir compte des exploitations agricoles pour lesquelles nous ignorons aujourd'hui si elles participeront un jour ou l'autre à l'EcoRéseaux, on constate que les SCE réseau à priori acceptées par les agriculteurs intéressés totalisent déjà 69.4 ha (56.4 ha en ZMI et 13 ha en ZMII), dont au moins 44.4 ha (34.2 ha en ZMI et 10.2 ha en ZMII) peuvent être considérés comme ayant une valeur écologique élevée.

Parmi les SCE proposées en attente d'une réponse imminente (12.6 ha en ZMI et 4 ha en ZMII), 8 ha (6 ha en ZMI et 2 ha en ZMII) peuvent être considérés comme ayant une valeur écologique élevée.

Les SCE à proposer à de nouveaux adhérents (21.8 ha en ZMI et 1.5 ha en ZMII) sont constituées de 6.8 ha (tous en ZMI) pouvant être considérés comme ayant une valeur écologique élevée.

Sur cette base, il ne nous parait pas exagéré de fixer un objectif à 6 ans comme suit :

	ZMI		ZMII		Total	
	ha	% de la SAU	ha	% de la SAU	ha	% de la SAU
SCE inscrites dans le réseau	80	8.5	16	13.6	96	9.1
dont SCE avec qualité écologique élevée	50	5.3	10	8.5	60	5.7

Concept de financement

Les agriculteurs ont été informés que, à l'exemple d'autres réseaux écologiques OQE en Suisse romande, le financement des charges liées au bon déroulement du projet peut être prévu par le prélèvement d'une portion (par exemple 10 %) des contributions réseau qu'ils toucheront. Ce pourcentage reste à confirmer.

Types des SCE donnant droit aux contributions réseau et contraintes d'exploitation spéciales

A ce jour, seules ont été retenues des SCE de type :

- Prairie extensive
- Pâturage extensif
- Pâturage boisé extensif
- Haie, bosquet, berges boisées

Les prairies peu intensives sont à nos yeux non recommandables en fonction des espèces cibles.

L'emplacement des SCE ainsi que les exigences requises par l'OPD justifient leur droit à des contributions réseau, moyennant les remarques suivantes.

Prairie extensive

Conformément au choix des options d'exploitation définies par le canton, les agriculteurs peuvent demander les contribution de 500.-/ha, 750.-/ha ou 1'000.-/ha moyennant le respect des conditions y relatives.

Dans le cadre de ce projet d'écoréseau, les agriculteurs ont été vivement encouragés à choisir l'option la plus contraignante, à savoir : laisser 10% non fauché jusqu'à la deuxième coupe et s'engager à ne pas utiliser de conditionneur ou de ne pas pratiquer d'ensilage. Cette option semble rencontrer une certaine approbation puisque 84 % des prairies extensives proposées pourraient être exploitées ainsi selon l'avis actuel des agriculteurs. Les 16 % restants seraient concernés par l'option à 750.-/ha.

Prairie extensive à l'aval d'une haie basse

Pâturages extensifs

Pour beaucoup de pâturages extensifs, une mesure particulière et supplémentaire est demandée. Il s'agit de favoriser la présence de buissons épineux. L'objectif quantitatif visé à été défini ainsi :
Laisser croitre et entretenir un certain nombre de buissons épineux. Une fourchette quantitative est proposée, à savoir entre 10 et 50 buissons épineux par hectare, disséminés dans la SCE. Une appréciation de la taille du buisson épineux modèle est donnée : Un à quatre mètres de diamètres et un à deux mètres de hauteur.
Ceci représente un taux de recouvrement par les buissons situé entre 0.3 et 6.3 %.

Pâturage avec buissons épineux en zone d'estivage

Pâturage boisé extensif

Pour plusieurs pâturages boisés extensifs, nous proposons également la mesure précitée concernant les buissons épineux.

De plus, nous constatons que certains pâturages boisés sont trop fermés pour prétendre à la qualité écologique nécessaire aux espèces cibles et caractéristiques. D'entente avec les autorités forestières, il s'agira de procéder à des coupes en s'attaquant prioritairement aux plus grands arbres.

Pâturage boisé méritant d'être éclairci

Haie, bosquet, berges boisées

De façon générale, les agriculteurs concernés par de telles SCE sont vivement sollicités à mettre en place une bande herbeuse de 6 m exploitée comme les prairies extensives. De plus, un entretien du boisé est demandé en insistant sur un fort rabaissement de la hauteur des ligneux et donc un abattage de plusieurs grands arbres.

Qualité des SCE réseau futures

En appliquant les principes évoqués ci-dessus, nous visons une augmentation de la qualité écologique des SCE. Sans pouvoir affirmer aujourd'hui que toutes les SCE réseau seront au terme de 6 ans de qualité écologique élevée, il nous parait tout à fait réaliste d'espérer que 60 à 80 % d'entre elles atteignent cet objectif.

Taille des SCE donnant droit aux contributions réseau

Autant que possible, les tailles minimales définies par les critères neuchâtelois en matière de réseau sont retenues (prairie et pâturage extensifs : 25 ares, haie, bosquet, berge boisée : 10 ares). Cependant, les particularités locales, la concentration de SCE proches ou le fait que certains secteurs soient exploités par plusieurs agriculteurs ne permettent pas toujours de respecter ces tailles.

Par ailleurs, pour pouvoir atteindre à terme la proportion souhaitée de 12 à 15 % de la SAU inscrites en SCE, il nous parait contreproductif de refuser des contributions réseau sous le seul prétexte du non respect de la taille.

Synergies

Outre les relations évidentes qu'il peut y avoir entre la situation des SCE et la protection des eaux (captages et bord de zones humides), la principale synergie est à rechercher du côté du projet de Parc Naturel Régional de Chasseral. En effet, le concept même de PNR permet qu'une dynamique centrée sur le patrimoine et le développement durable profite à encourager de nouveaux agriculteurs à se joindre à l'écoréseau.

Rappelons que les communes de Lignières et d'Enges sont intégrées au PNR Chasseral.

D'autre part, plusieurs agriculteurs exploitent des terres des deux côtés de la limite cantonale. Certains d'entre eux, résidant sur la commune de Lignières ont entendu parler du réseau écologique voisin du Plateau de Diesse sans toutefois y participer. Là aussi, une synergie des deux réseaux devrait pouvoir se développer.

Les zones d'estivage situées à l'intérieur du périmètre sont généralement de bonne valeur écologique. Il s'agira d'en assurer la pérennité, voire de l'améliorer par une sensibilisation adéquate des exploitants concernés.

Par ailleurs, en complément aux efforts demandés aux agriculteurs, des contacts devront être pris avec le service forestier afin de garantir un entretien des lisières et des pâturages boisés favorable aux espèces-cibles concernées du réseau.

La Chaux-de-Fonds, le 13 février 2009

Pie-grièche écorcheur - Photo : Daniel Studler

Annexe 1

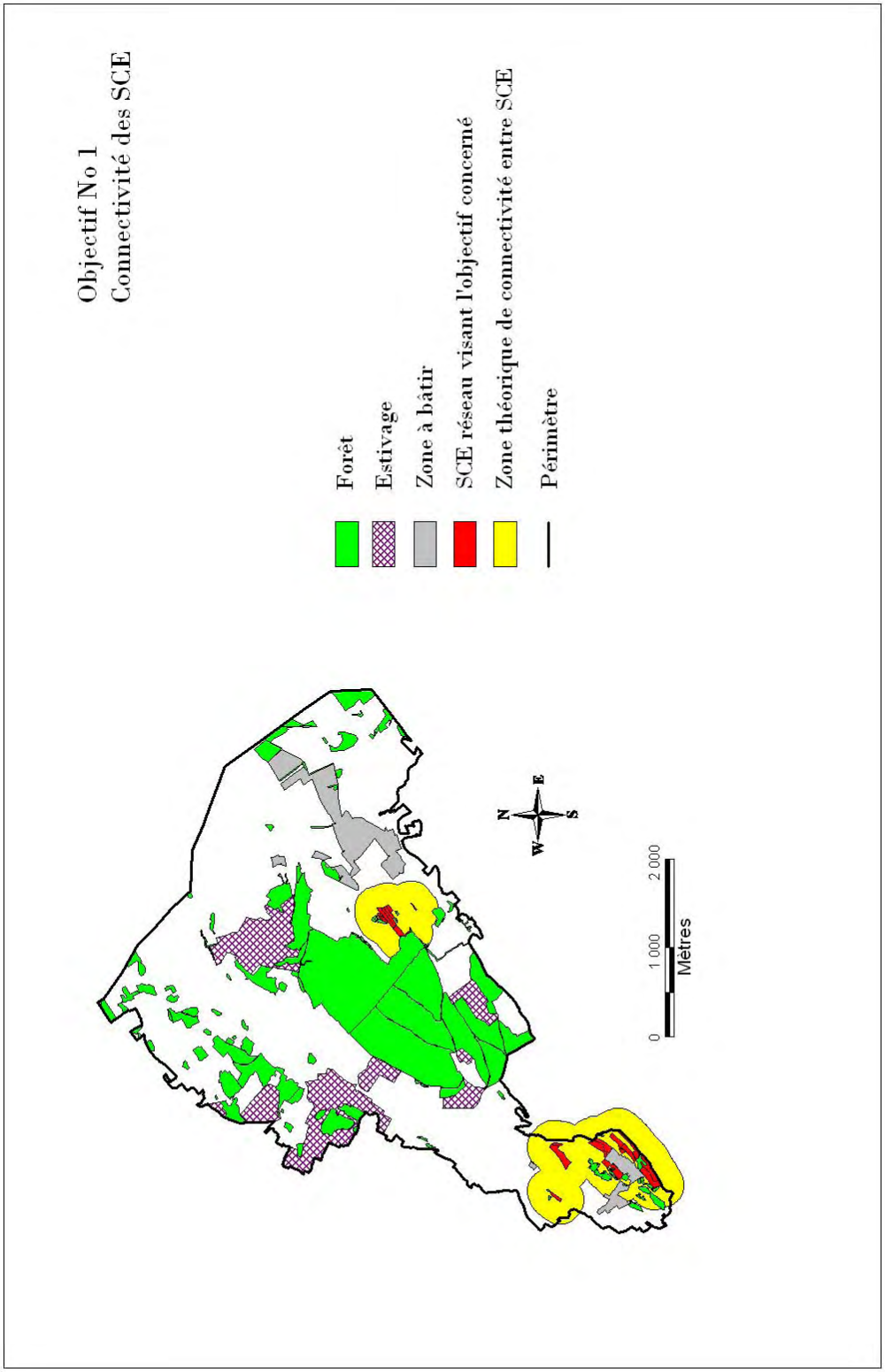
Objectif No 1
Connectivité des SCE
Forêt
Estivage
Zone à bâtir
SCE réseau visant l'objectif concerné
Zone théorique de connectivité entre SCE
Périmètre
N
E
S
W
0
1 000
2 000
Mètres

Annexe 2

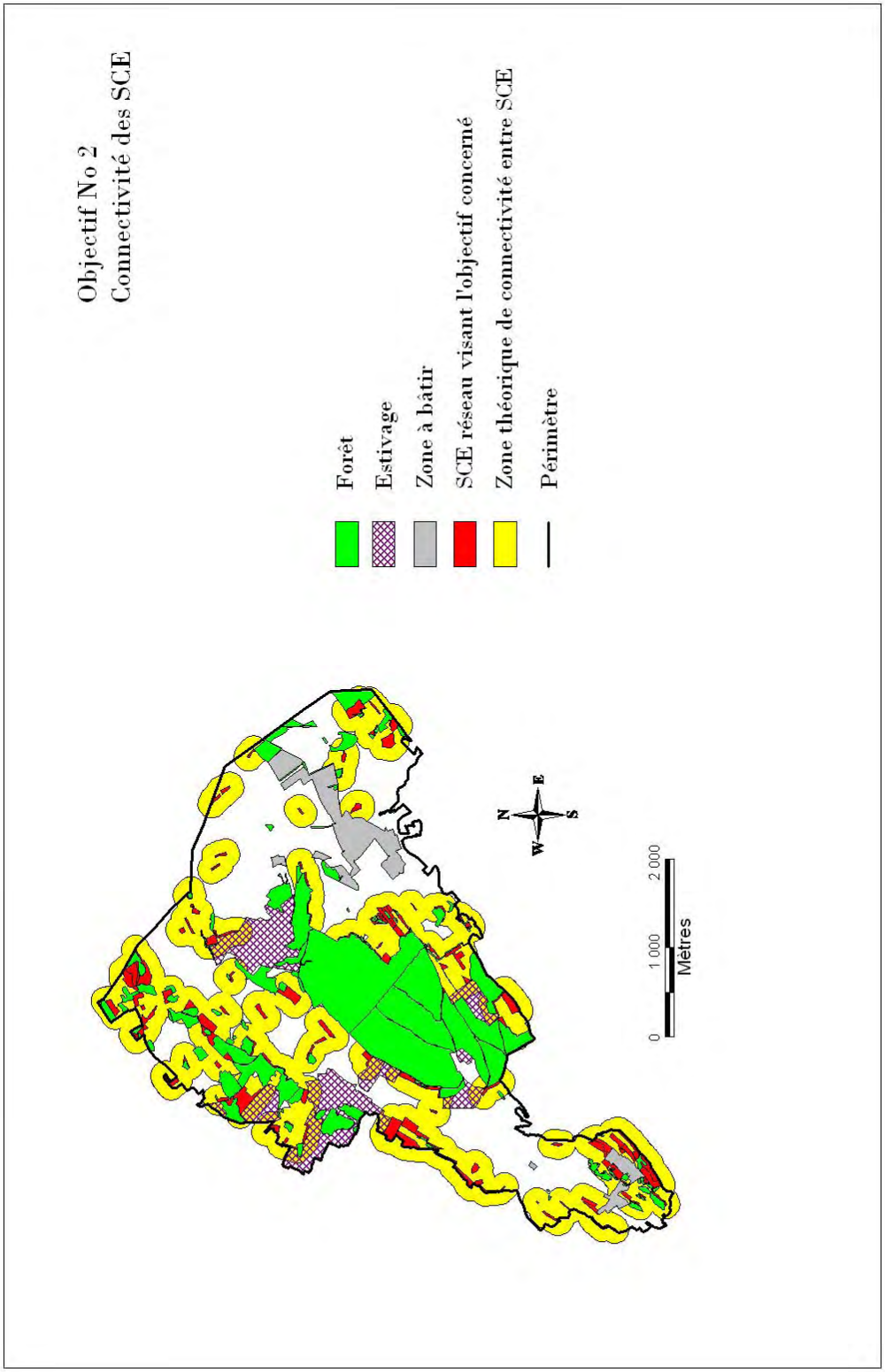
Objectif No 2
Connectivité des SCE
Forêt
Estivage
Zone à bâtir
SCE réseau visant l'objectif concerné
Zone théorique de connectivité entre SCE
Périmètre
N
E
S
W
0
1 000
2 000
Mètres

Annexe 3

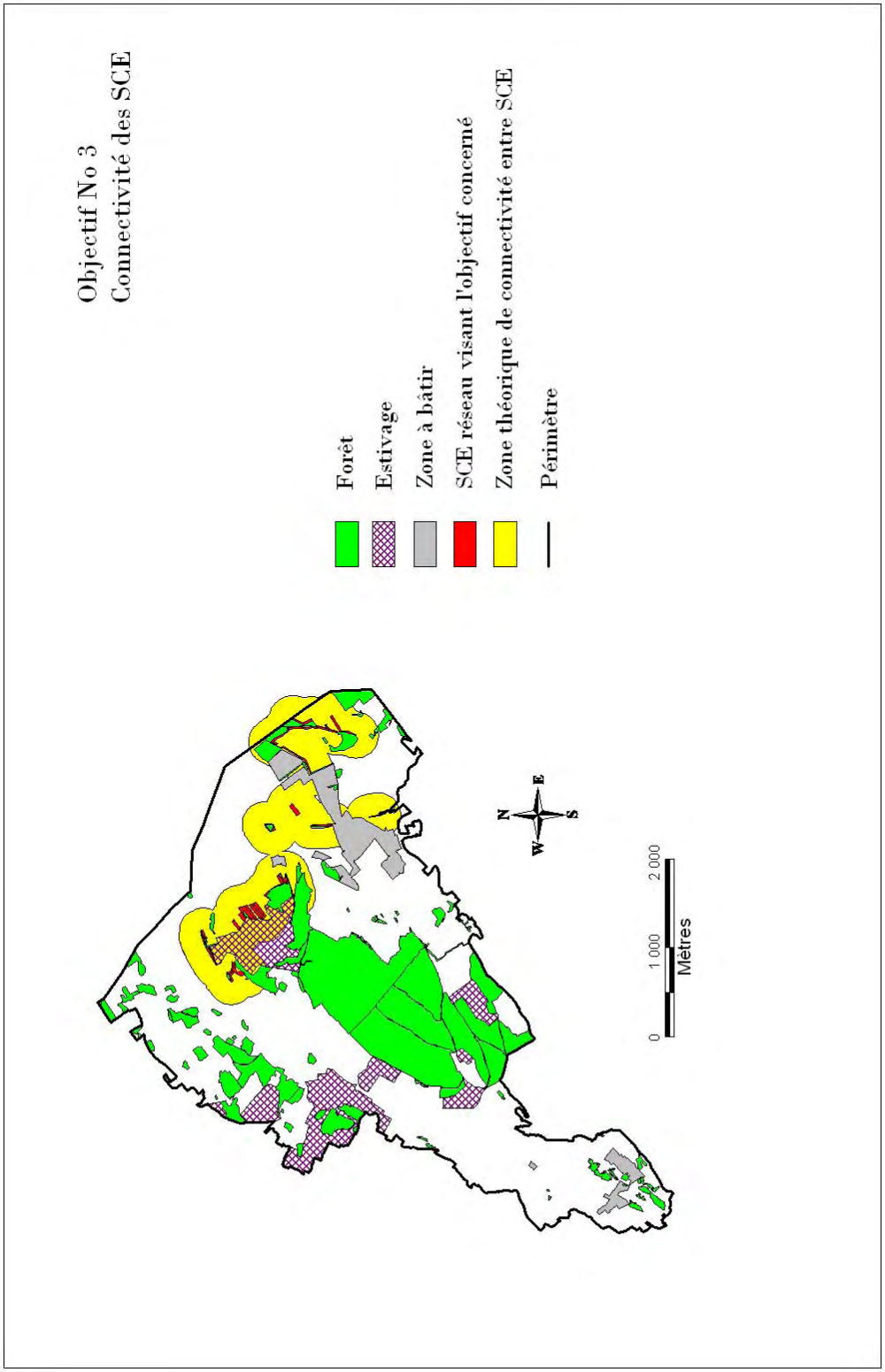
Objectif No 3
Connectivité des SCE
Forêt
Estivage
Zone à bâtir
SCE réseau visant l'objectif concerné
Zone théorique de connectivité entre SCE
Périmètre
N
E
S
W
0
1 000
2 000
Mètres

Annexe 4

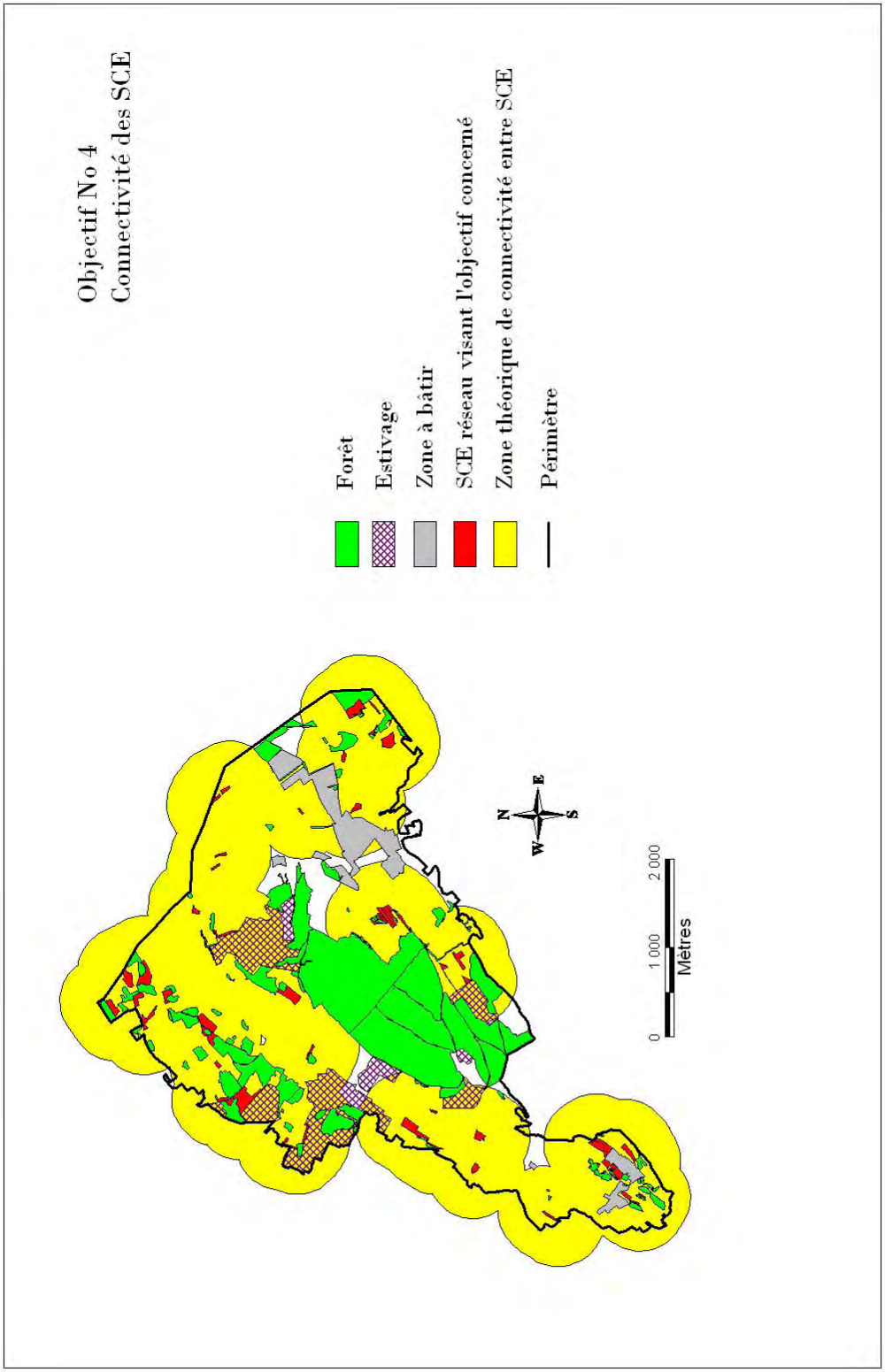
Objectif No 4
Connectivité des SCE
Forêt
Estivage
Zone à bâtir
SCE réseau visant l'objectif concerné
Zone théorique de connectivité entre SCE
Périmètre
N
E
S
W
0
1 000
2 000
Mètres

Cartes